



Secteur des fruits et légumes et commerce

Objectif

Favoriser un commerce ouvert et sans obstacle qui tient compte des aspects uniques du secteur des fruits et légumes, y compris la nature périssable des produits, les exigences phytosanitaires et les exigences en matière de salubrité alimentaire. Étant donné le niveau élevé d'intégration et d'interdépendance qui existe entre les secteurs des fruits et légumes du Canada, des États-Unis et du Mexique, le commerce doit être protégé et un périmètre nord-américain doit être établi dans le but d'assurer des relations commerciales sans encombre.

Mesures requises

- Assurer une harmonisation accrue avec les États-Unis en matière de santé des plantes, de douanes et de reconnaissance continue des systèmes de salubrité alimentaire.
- Fournir des ressources adéquates à AAC et l'ACIA, surtout en santé des plantes (p. ex., la terre), en vue d'assurer l'accès aux importations et exportations des marchés internationaux.
- Lors de la négociation d'accords commerciaux, s'assurer que les exigences sanitaires et phytosanitaires sont fondées sur des données scientifiques et non simplement utilisées comme arguments pour le protectionnisme.
- Comblent les exigences du secteur des fruits et légumes lors de la renégociation d'accords commerciaux, y compris l'ALENA.
- Poursuivre l'élaboration de dispositions de reconnaissance mutuelle des systèmes de salubrité alimentaire de pair avec les partenaires commerciaux du Canada et les États-Unis.

Incidence

- Un secteur des fruits et légumes canadien dynamique qui assurera aux exportateurs l'accès aux marchés internationaux et aux consommateurs canadiens un approvisionnement en fruits et légumes d'excellente qualité au meilleur prix possible.

Contexte

- Le commerce de fruits et légumes frais est essentiel pour fournir aux Canadiens et Canadiennes les fruits et légumes qu'ils désirent à longueur d'année, mais aussi pour assurer la croissance et la durabilité économique des cultivateurs du pays.
- En 2014, le Canada a importé l'équivalent de 8,1 milliards de dollars de fruits et légumes frais. Nos fournisseurs les plus importants étaient les États-Unis et le Mexique.
- Les exportations du Canada étaient de 2,1 milliards de dollars en 2014, ce qui représente 52 % de l'ensemble de la production du pays.
- Le commerce de fruits et légumes est en majeure partie libre de droits de douane, et les obstacles qui lui nuisent sont donc généralement d'une autre nature. Ces obstacles doivent être éliminés avec l'aide du gouvernement fédéral.
- La capacité d'exporter et d'importer des produits avec un nouveau marché repose sur les évaluations des risques et la reconnaissance des systèmes de protection des végétaux que font les responsables de la réglementation phytosanitaire des différents pays concernés.
- Le commerce des fruits et légumes frais en Amérique du Nord fait partie intégrante de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.
- Les différences entre les exigences réglementaires du Canada, des États-Unis et du Mexique risquent d'entraîner des pertes d'occasions commerciales pour le secteur des fruits et légumes frais du Canada.
- Les différences de réglementation inutiles entre ces pays à propos de points tels que les douanes, la protection des végétaux et la reconnaissance tardive des systèmes de salubrité des aliments risquent

d'entraîner des retards, des coûts accrus pour les entreprises et les consommateurs, et même la perte de produits.

- L'amélioration continue de l'intégration du secteur entre les trois pays est essentielle à la compétitivité du secteur des fruits et légumes au Canada.
- Les exigences qui ne reposent pas sur la science ou qui ne sont pas essentielles pour la sécurité nuisent au commerce entre les pays et doivent être éliminées.
- Une coopération accrue et une harmonisation de ces points faciliteront le commerce et apporteront des avantages tant au secteur qu'aux consommateurs tout en protégeant la sécurité, les gens et l'environnement du Canada.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec Jane Proctor au jproctor@cpma.ca ou au 613-226-4187, poste 212.